

# COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

15/06/2016

L'an deux mille seize et le 15 juin à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur R. PLA, Maire.

Présents : MM. R. PLA, J. MALLEA, J.BALLANEDA, L.AUCHERE, M.BAIGES, A.CALLS, A.DABASSE, D. FIGUERES, JM.VIDAL, J.TUBERT, G.LAFONT, X.LOUGARRE,

**Absents excusés** : N.ARNOUX (procuration) JM VIDAL, C.CHAPRON, (procuration R.PLA)

**Secrétaire de séance** : D.FIGUERES

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Raymond PLA demande s'il y a des observations à formuler au sujet du compte rendu de la séance précédente. Pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

## MARCHE ATELIERS MUNICIPAUX ET SALLE DE DANSE

Mr le Maire explique que la CAO s'est réunie à deux reprises pour l'analyse des candidatures et des offres. Après présentation des analyses par le maître d'oeuvre la CAO a validé les propositions de classement faites. Ainsi, après 47 dossiers reçus seul 11 ont été retenus. Mr le Maire énumère les entreprises sélectionnées et soumet au vote de l'assemblée cette proposition. La liste des candidats retenus est annexée au présent compte rendu et tous les éléments relatif à l'analyse des dossiers seront également consultables sur le site de la mairie d'Ortaffa.

*Accord par 14 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

## INTEGRATIONS VOIRIES

Le cabinet Géopole a procédé à l'intégration dans le domaine du public de l'ensemble des voiries et équipements du lotissement les balcons d'Ortaffa situés rue Sant Jordi. Mr le Maire soumet au vote cette intégration.

*Accord par 14 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

## CHANGEMENT LIMITES DE PROPRIETE

Le cabinet Géopole chargé par la commune de vérifier les limites communales, les longueurs de voiries et la propriété privée et publique de la commune, a relevé une incohérence au niveau de la rue du château entre le parking et la propriété de Mme Lazaro, qui a construit une annexe sur le domaine public. Afin de régulariser la situation pour délimiter la propriété de la commune, le cabinet Géopole doit procéder à une mise à jour du cadastre. Mr le Maire soumet au vote cette actualisation.

*Accord par 14 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

## PLU

La mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU est terminée. Mr le Maire soumet au vote l'approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU.

*Accord par 14 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

Mr le Maire rappelle qu'une mise à jour sera par conséquent effectuée pour l'ensemble des dossiers du PLU.

Emplacements réservés : Mr le Maire propose de contacter par courrier les propriétaires concernés par les emplacements réservés qui ont été annexés dans le PLU avant d'entamer une déclaration d'utilité publique. Sur conseil de l'avocat de la commune chaque propriétaire se verra notifier le souhait de la commune de faire l'acquisition de leur terrain dans le cadre des emplacements réservés.

### **PIJ ORTAFFA**

La CCACVI par l'intermédiaire du directeur du PIJ de Bages a sollicité la mise à disposition de la bibliothèque scolaire pour y installer une permanence pour le PIJ le mercredi après midi et vendredi en fin d'après midi. En effet, 5 jeunes d'Ortaffa fréquentent actuellement le PIJ de Bages et d'autres enfants ont manifesté le souhait d'avoir une permanence à Ortaffa. Mr le Maire a accepté la demande de la CCAVI qui va dans l'intérêt de la jeunesse du village

### **COMPTEURS LINKY**

Mr le Maire explique qu'en Bureau Communautaire ERDF est intervenu pour présenter le compteur Linky et essayer de rassurer les maires de la CCACVI suite aux polémiques et inquiétudes de leurs populations respectives. Une présentation des compteurs a été diffusée à chaque élu pour information. Mr le Maire ne souhaite pas prendre partie sur ce sujet qui est en fait une décision de l'utilisateur final et propose de mettre l'information transmise par ERDF sur le site de la mairie.

### **REGIES**

Les moyens comptables évoluent et Mme Cambou souhaite que la commune adhère à cette évolution. Il est donc nécessaire de confirmer par arrêté le nom des régisseurs et autoriser la création d'un compte de dépôts de fonds pour y déposer les chèques et effectuer les prélèvements cantine. Seront renouvelées J.LE MORVAN régisseur principal et E.CAMBOU régisseur suppléant.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

### **PARKING DU SOUVENIR FRANCAIS**

Mr Boyer est venu présenter les plans finaux de l'aménagement du parking créant ainsi 86 places. Le montant estimatif de 226 000 euros HT doit encore être affiné. Le devis final sera communiqué fin juin. Cet aménagement permettra de créer de nouvelles places de parking, d'intégrer la vidéoprotection et de sécuriser les abords de l'école dans le cadre du plan vigipirate et du plan de déplacements modes doux initié par la commune en septembre 2015.

### **ZAC**

Mr le Maire demande à ce que chacun réfléchisse sur le nom à donner à la future ZAC. Une réponse étant attendue par l'aménageur.

### **VIDEOPROTECTION**

Mr le Maire s'est rendu à la préfecture de Perpignan pour défendre avec le Major MARIN le dossier d'Ortaffa. La Préfecture a donné son accord pour l'installation de 8 caméras de vidéoprotection sur le parking du souvenir, les abords de l'aire de jeux et de l'école élémentaire. Cet accord permet ainsi de lancer le marché de consultation des entreprises pour la mise en place des caméras.

### **GUIDE DU ROUTARD**

Mr le Maire est allé récupérer les 100 exemplaires du guide du routard édité par le PAYS. Aucune information touristique ou culturelle sur Ortaffa, uniquement la citation de 3 chambres d'hôtes. Mr le Maire propose d'envoyer un exemplaire à chacune des chambres d'hôtes concernées.

### **CABANISATION**

Mr PLA passe la parole à Mr MALLEA. Ce dernier informe que 3 nouveaux contrôles ont été effectués sur la commune et explique que le programme de la SAFER auquel la commune a adhéré est un outil formidable pour la maîtrise de la cabanisation. Chaque semaine sur Ortaffa, un terrain est vendu et dès l'information transmise par la SAFER les nouveaux propriétaires sont informés sur la réglementation en vigueur sur la commune concernant leur terrain. Ainsi, plus de méconnaissance des règles.

### **FOURRIERE AUTOMOBILE**

Mr le Maire explique qu'il est nécessaire de lancer une consultation pour une fourrière automobiles car sans cette DSP la commune ne peut pas procéder à

l'enlèvement de véhicules. La fourrière ne sera utilisée qu'en cas de stationnement très gênant et ce après avoir verbalisé le véhicule mais également l'encontre de véhicules dit « ventouse ».

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **VISITE PARC AGRI SOLAIRE PAR LA REGION**

Le 13 juin dernier, deux conseillers régionaux se sont déplacés sur le parc agri solaire d'Ortaffa en présence d'élus locaux, communaux et de journalistes. Le message de la Région a été clair : la nouvelle région sera à terme la première région à énergie verte de France. Une belle ambition que les conseillers régionaux n'ont pas hésité à mettre en avant en félicitant Monsieur le Maire pour sa détermination et son travail extraordinaire pour avoir concilier énergie verte et agriculture.

### **PRO D ORTAFFA**

L'association des pro d'Ortaffa organise une fête et un repas le 25 juin prochain comme l'année dernière sous le clocher civil qu'ils souhaitent pour l'occasion éclairer via un spectacle sons et lumières. Les membres de l'association devaient présenter leur projet en conseil municipal mais se sont excusés de n'avoir pu être présents ce soir. Ils sollicitent la commune pour une subvention pour le financement du spectacle dont le cout s'élève à 400 euros. Mr le Maire propose d'aider à hauteur de 300 euros l'association qui participe à l'animation du village

### **ASA**

Les membres du bureau de l'ASA ont sollicité la commune pour la mise en place d'une convention concernant l'entretien des canaux par la commune qui y déverse les eaux pluviales du village. Une copie d'une convention proposée par la DDTM a été soumise à l'avocat de la commune pour avis et validation. Mr le Maire s'est rendu sur le terrain afin de reporter sur une carte l'ensemble des canaux que la commune entretiendra dans le cadre de cette convention. Sachant que jusqu'à présent la commune a toujours assuré cette prestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

R.PLA

J.MALLEA

C.CHAPRON

J.BALLANEDA

N.ARNOUX

L.AUCHERE

M.BAIGES

A.CALLS

A.DABASSE

D.FIGUERES

G.LAFONT

X.LOUGARRE

J. TUBERT

J.M.VIDAL